

06.06.2017**Médecine : Décision de reconduire sous sa forme actuelle la procédure de sélection pour les études de médecine**

Depuis qu'il a été introduit, le test d'aptitudes aux études de médecine en Suisse (AMS) a fait ses preuves comme instrument de sélection pour les études de médecine. Le 15 juin 2016 la CSHE a mandaté le Conseil suisse de la science et de l'innovation (CSSI) pour apprécier l'adéquation du test actuel, en tenant compte des débats existants en matière de politique de formation supérieure et de politique de santé. Une appréciation économique devait être menée dans le même temps, afin d'évaluer les aspects financiers et pratiques. La CSHE a prié le CSSI de soumettre au Conseil des hautes écoles un rapport sur l'orientation et le déroulement futurs de la procédure d'admission aux études de médecine. Le CSSI a livré ses conclusions fin novembre 2016.

Dans son rapport, le CSSI constate que le test actuel permet de vérifier avec succès la capacité à étudier la médecine. Il n'y a donc aucun motif de rejeter le principe du test cognitif ou la capacité à étudier en tant que critère de sélection. Certaines options examinées à titre de comparaison par le CSSI (tests de jugement situationnel et «multiple mini-interviews») permettraient certes de faire d'autres prédictions sur l'aptitude à exercer la profession de médecin. Le rapport relève toutefois que ces méthodes sont notablement plus chères et moins précises que le test cognitif. Quant à la possibilité de sélectionner les candidats sur la base de leurs notes de maturité et de questions de connaissances, le rapport la juge inadéquate.

La Présidence de la CSHE a décidé le 25 janvier 2017 d'inviter dix institutions à prendre position sur le rapport du CSSI. Une grande majorité d'entre elles a salué la qualité du rapport et ses conclusions principales. Tenant compte de ces prises de position, le Comité permanent pour la médecine universitaire a discuté les résultats du rapport et a formulé ses recommandations.

Lors de sa séance du 19 mai 2017, le Conseil des hautes écoles a décidé de reconduire sous sa forme actuelle la procédure de sélection pour les études de médecine au-delà de 2019. En outre, il a décidé de soutenir les recommandations formulées par le Comité permanent pour la médecine universitaire et a invité swissuniversities, la CDIP et Vetsuisse à examiner leur mise en œuvre. Ces recommandations visent principalement à renforcer l'égalité des chances des trois groupes linguistiques, à assurer la qualité de l'organisation du test ainsi qu'à mesurer la qualité de la procédure de sélection tout au long des études. De plus, il a décidé de continuer à mandater le Centre pour le développement de tests et le diagnostic (CTD) de l'Université de Fribourg pour la réalisation du test AMS.